

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis
ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame
Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO –
Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO –
Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o
Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o
Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN,
Conseillère Municipale

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 81/2026

**OBJET : COURSE PÉDESTRE « LE DÉFI DES VIGNES » - CONVENTION DE MANDAT
AVEC LA SOCIÉTÉ « SPORTIPS » - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale Déléguée, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°2014-1545 du 20/12/2014 relative à la simplification de la vie des entreprises permettant
aux autorités publiques de confier, par convention écrite et après avis conforme du Comptable Public,
l'encaissement de recettes ou le paiement des dépenses à un organisme public ou privé,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du 14/04/2026

CONSIDÉRANT que la ville de La Londe les Maures organise une course pédestre intitulée le « Défi des Vignes » et prévue le samedi 17 octobre 2026.

CONSIDÉRANT qu'afin de simplifier l'organisation de cette manifestation, la commune souhaite confier à la société SPORTIPS la gestion des inscriptions et l'encaissement, en son nom et pour son compte, des produits des inscriptions.

CONSIDÉRANT que la société SPORTIPS percevra en contrepartie de cette mission, une commission fixée à 7 % du montant du droit d'inscription, avec un montant minimum de 1,20€.

CONSIDÉRANT que ce mode de fonctionnement nécessite la conclusion d'une convention de mandat précisant les obligations des parties et les modalités financières.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux.
Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, Conseillers Municipaux.

APPROUVE la convention de mandat à intervenir entre la commune et la société SPORTIPS.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

AIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis
ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame
Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO –
Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO –
Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o
Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o
Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN,
Conseillère Municipale

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 82/2026

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
FOOTBALL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Marine POMAREDE, Conseillère Municipale Déléguée, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en place d'animations estivales, la commune de La Londe les Maures
souhaite accueillir la manifestation « FFF Tour 2026 », organisée par la Fédération Française de
Football ayant pour objectif de promouvoir les pratiques du football loisirs à travers des tournois
de jeunes et des animations grand public.

Cette manifestation se déroulera le 16 août sur la plage de Miramar et sera ouverte gratuitement à un public de tous âges et de tous horizons (Licenciés FFF, touristes, population locale, jeunes de centres de vacances, etc.)

Afin de formaliser et d'encadrer le partenariat entre la commune et la Fédération Française de Football une convention, jointe à la présente délibération, doit être conclue entre les deux parties.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

CONSIDÉRANT, que la manifestation « FFF TOUR 2026 » contribue à l'animation du territoire communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer les engagements réciproques de la commune et de la Fédération de Football par une convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux. Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, Conseillers Municipaux.

APPROUVE la convention de partenariat annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

AIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 – dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis
ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame
Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers
Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO –
Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO –
Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o
Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o
Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN,
Conseillère Municipale

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 83/2026

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT
NAUTIQUE LONDAIS ET LE COMITÉ ALLIANZ – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Madame Marine POMAREDE, *Conseillère Municipale Déléguée*, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

VU les articles L.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies municipales ;

VU le Code du Sport ;

CONSIDÉRANT que la commune de La Londe les Maures exploite, sous la forme d'une régie municipale, l'Établissement Nautique Londais ;

CONSIDÉRANT que l'Établissement Nautique Londais s'engage à organiser des séances de voile au profit du groupe Allianz, pour la période du 6 juillet au 21 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que ces prestations donneront lieu à la conclusion d'une convention de prestations de services, précisant le planning des activités, les modalités de fonctionnement ainsi que le tarif applicable ;

CONSIDÉRANT que les prestations assurées par la régie comprendront notamment :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h : 3 séances d'optimist et 2 séances "jardin des mers";

Le mercredi matin de 8 h à 10 h : 1 séance de paddle ;

Du lundi au jeudi de 14 h à 17 h : 3 séances de catamaran et 1 séance de planche à voile ;

CONSIDÉRANT que ces prestations seront réalisées par du personnel qualifié, conformément aux dispositions du Code du sport ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer un tarif forfaitaire à **12 500 € TTC**, dans un souci de simplification administrative et de lisibilité financière;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux.
Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, Conseillers Municipaux.

APPROUVE la création d'un tarif forfaitaire d'un montant de **12 500 € TTC**, applicable aux prestations assurées par la régie « Établissement Nautique Londais », dans le cadre de l'organisation des séances de voile au profit du groupe Allianz, pour la période du 13 juillet au 21 août 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestations de services correspondante, ainsi que tout document, avenant ou pièce administrative, technique, financière ou comptable s'y rapportant ;

AUTORISE l'émission des titres de recettes correspondants, pour un montant total de **12 500 €** TTC, sur le budget annexe de la régie Établissement Nautique Londaïs, selon l'échéancier prévu par la convention.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

AIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.
--

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.**

POUVOIRS :

**Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN, *Conseillère Municipale***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°84/2026

OBJET : OFFICE NATIONAL DES FORETS - CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint, expose le rapport suivant :

Le débroussaillage constitue une obligation légale prévue à l'article L131-10 du Code Forestier lequel le définit notamment comme « l'ensemble des opérations ayant pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal ».

En application de l'article L134-7 du Code Forestier, la Commune doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires (que ce soit des constructions, des installations, des terrains, des campings ou des voies d'accès), obligations définies, dans le département du Var, par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.

Dans ce cadre, la commune mandate l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser, sur le territoire communal, des missions de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Conformément à l'article L221-6 du Code Forestier, l'ONF accepte d'assurer les missions en dehors des forêts relevant du régime forestier,

La convention proposée par l'ONF a pour objet de définir le contenu des missions confiées en fonction des actions réalisées antérieurement et des priorités arrêtées de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU le Code Forestier et notamment les articles L131-10, L134-7 et L221-6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 relatif aux obligations légales de débroussaillage dans le département du Var

CONSIDÉRANT que le contrôle du respect des obligations légales de débroussaillage constitue une mission essentielle de prévention des incendies et de protection des personnes, des biens et de l'environnement,

CONSIDÉRANT que l'ONF dispose des compétences techniques nécessaires pour assurer ces missions de contrôle

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature de ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux.
Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE de mandater l'Office National des Forêts pour réaliser sur le territoire communal les missions de contrôle des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) selon les modalités d'intervention définies par la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention 2026 correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution, de la présente délibération.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN, *Conseillère Municipale*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°85/2026

**OBJET : SALLES ET STRUCTURES COMMUNALES – MISE A DISPOSITION GRATUITE -
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Madame Valérie AUBRY, *Conseillère Municipale Déléguée*, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative locale et notamment en faveur des associations culturelles londaïses, la Commune de La Londe les Maures est amenée à mettre à disposition gratuitement certaines salles et structures communales. Cette mise à disposition peut représenter un impact financier pour la Collectivité et doit à ce titre être encadrée par des conventions définissant les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition

Plusieurs associations et organismes ont sollicité la commune afin de bénéficier d'une mise à disposition gratuite.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le projet de convention de mise à disposition gratuite annexé à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions correspondantes avec les associations et organismes figurant dans le tableau annexé **pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2026.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2144-3,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

CONSIDÉRANT les demandes de mise à disposition gratuites de salles communale présentées par les associations et organismes concernées

CONSIDÉRANT le projet de convention de mise à disposition gratuite annexée à la présente délibération

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour conclure des conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit,

CONSIDÉRANT l'impact financier que peut représenter la mise à disposition de biens à titre gratuit pour la commune.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre en œuvre une politique volontariste en matière de soutien notamment en direction des associations culturelles londaïses.

CONSIDÉRANT les demandes de mise à disposition gratuite des salles de la commune,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour décider la mise à disposition des biens communaux

CONSIDÉRANT que la mise à disposition doit répondre à un intérêt public local.

CONSIDÉRANT que la mise à disposition doit répondre à un intérêt et être formalisé par convention

CONSIDÉRANT que la commune souhaite mener une politique volontariste de soutien aux associations

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, *Conseillers Municipaux*.**

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition gratuite des salles et structures communal annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et organismes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2026 et ce, pour une durée d'un an.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*. Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN, *Conseillère Municipale*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°86/2026

OBJET : TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR (TE83) - SYMIELEC - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'EVENOS.

Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*, expose le rapport suivant :
Le Comité Syndical de TE 83- SYMIELEC a délibéré favorablement le 17 février 2026 sur l'adhésion de la commune d'EVENOS à la compétence N°7 « Réseau de prise en charge pour véhicules électriques »

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la délibération n° 19/2026 du Conseil communautaire du 22 avril 2026 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et précisant sa composition,

Considérant qu'une CLECT a été créée entre la communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures » (MPM) et ses communes membres,

Considérant que cette CLECT est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant désignés par chacun des conseils municipaux des communes membres,

Considérant la nécessité de désigner le membre de la commune et son suppléant amenés à siéger au sein de cette CLECT,

Considérant que la commune doit informer la communauté de communes MPM de tout changement de membre en cours de mandat,

Considérant que la désignation des représentants du Conseil Municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Considérant que le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Il est ensuite fait appel à candidatures :

● pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. François de CANSON, délégué titulaire

-M. Bernard MARTINEZ délégué suppléant

● pour la liste « **LA LONDE REVIENT** » : pas de candidature présentée

Considérant qu'il a été procédé à l'élection **au vote à main levée**

pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. de CANSON, délégué titulaire 33 voix pour

-M. Bernard MARTINEZ délégué suppléant 33 voix pour

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ,**

Par délibération, la commune d'EVENOS a sollicité son adhésion à ladite compétence du Syndicat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent entériner cette nouvelle adhésion.

Il appartient dès lors au Conseil Municipal de La Londe les Maures de se prononcer sur cette adhésion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-8, L5211-18 et L2121-29,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

CONSIDÉRANT que la procédure d'adhésion d'une commune à une compétence exercée par un syndicat nécessite l'accord des communes membres

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'adhésion de la commune d'Evenos à la compétence n°7 (Réseau de prise en charge pour véhicules électriques) du TE83-SYMIELEC,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 27+6 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe (1P) – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe (1P) – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux.
Madame Manon PLAUTIN (1P) – Monsieur Pierre ROUAND, Conseillers Municipaux.

APPROUVE l'adhésion de la commune d'EVENOS à la compétence N°7 (Réseau de prise en charge pour véhicules électriques), exercée par TE83-SYMIELEC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de « Méditerranée Porte des Maures »
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 – dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréferrals citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-
Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD –
Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT,
Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann
LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie
ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o
Adjointe

Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint

Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe

Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI,
3^o Adjointe

Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN,
Conseillère Municipale

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°87/2026

**OBJET : « CLECT » - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.**

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-21 et L.
2121-33,

DÉSIGNE pour représenter la commune à la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

-M. François de CANSON, délégué titulaire

-M. Bernard MARTINEZ délégué suppléant

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe –
Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe –
Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe –
Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe –
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe –
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD –
Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT,
Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*.
Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN, *Conseillère Municipale*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P),
comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°88/2026

OBJET : « SMMM » - SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES – NOUVELLE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1 et L.5212-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat mixte du Massif des Maures (SMMM) ;

VU la délibération n° 58/2026 du 8 avril 2026 du Conseil municipal de La Londe les Maures portant désignation des représentants de la commune au sein du SMMM ;

CONSIDÉRANT que la commune de La Londe les Maures est membre du Syndicat mixte du Massif des Maures et qu'elle y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans un souci de meilleure organisation au sein des élus municipaux, de procéder à une nouvelle désignation complète des représentants de la commune au sein du Syndicat mixte du Massif des Maures ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret, sauf décision prise à l'unanimité de ne pas y recourir ;

CONSIDÉRANT que le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

CONSIDÉRANT que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Il est ensuite fait appel à candidatures :

● pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. Bernard MARTINEZ, délégué titulaire

-M. Serge PORTAL délégué suppléant

● pour la liste « **LA LONDE REVIENT** » : pas de candidature présentée

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à l'élection **au vote à main levée**

pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. Bernard MARTINEZ, délégué titulaire : 30 voix pour ET 3 voix contre (2+1P)

-M. Serge PORTAL délégué suppléant : 30 voix pour ET 3 voix contre (2+1P)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

DÉSIGNE pour représenter la commune de La Londe les Maures au sein du Syndicat mixte du Massif des Maures (SMMM) :

-M. Bernard MARTINEZ, délégué titulaire
-M. Serge PORTAL délégué suppléant

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.
--

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint – Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie MIGLIORE – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Valérie AUBRY – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Jean-Paul CARRERE – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Karine TRIBOUT – Monsieur David LE BRIS – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO – Monsieur Grégory GAVILAN, *Conseillers Municipaux*. Madame Manon PLAUTIN – Monsieur Pierre ROUAND – *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, *Conseiller Municipal* à Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe
Madame Laureen PIPARD *Conseillère Municipale* à Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe
Madame Sylvie MAZZONI *Conseillère Municipale* à Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint
Monsieur Steve PEIRONET, *Conseiller Municipal* à Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale* à Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe
Madame Geneviève FOURNIER, *Conseillère Municipale* à Madame Manon PLAUTIN, *Conseillère Municipale*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (27 + 6 P), comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°89/2026

OBJET : COLLÈGE DE LA LONDE – NOUVELLE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-21;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L421-2 et R421-14, 7^o et R421-16.

VU la délibération N° 68/2026 du 08/04/2026 portant désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège François de Leusse,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs ;

CONSIDÉRANT que l'article R421-14 (7°) du Code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend, notamment, deux représentants de la commune siège, ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement et un représentant de la commune ;

CONSIDÉRANT l'appartenance de la Commune à la Communauté de Communes « Méditerranée Porte des Maures » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dans un souci de meilleure organisation au sein des élus municipaux de procéder à une nouvelle désignation de représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration du Collège François de Leusse,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, la désignation s'effectue au scrutin secret sauf décision unanime de ne pas y recourir,

CONSIDÉRANT que le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

CONSIDÉRANT que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Il est ensuite fait appel à candidatures :

● pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-Mme Nicole SCHATZKINE, déléguée titulaire

-Mme Sylvie MAZZONI, déléguée suppléante

● pour la liste « **LA LONDE REVIENT** » : **pas de candidature présentée**

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à l'élection **au vote à main levée**

pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

- Mme Nicole SCHATZKINE, déléguée titulaire : 30 voix pour ET 3 voix contre (2+1P)

-Mme Sylvie MAZZONI, déléguée suppléante : 30 voix pour ET 3 voix contre (2+1P)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉSIGNE les délégués suivants pour représenter la commune au Conseil d'administration du Collège François de Leusse :

- Mme Nicole **SCHATZKINE**, déléguée titulaire
- Mme Sylvie **MAZZONI**, déléguée suppléante

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfournement citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MAI 2026 EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.
--

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 7 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE – **Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe** – **Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint** – **Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe** – **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4^o Adjoint** – **Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe** – **Monsieur Serge PORTAL, 6^o Adjoint** – **Madame Sandrine MARTINAT, 7^o Adjointe** – **Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o Adjoint** – **Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe** – **Monsieur Bernard MARTINEZ** – **Madame Stéphanie MIGLIORE** – **Monsieur Jean-Louis ARCAMONE** – **Madame Marine POMAREDE** – **Monsieur Éric DUSFOURD** – **Madame Valérie AUBRY** – **Madame Nathalie RUIZ** – **Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués** – **Monsieur Jean-Paul CARRERE** – **Monsieur Johann LEGALLO** – **Madame Karine TRIBOUT** – **Monsieur David LE BRIS** – **Madame Sophie ENRICO** – **Madame Sylvie BRUNO** – **Monsieur Grégory GAVILAN, Conseillers Municipaux.** **Madame Manon PLAUTIN** – **Monsieur Pierre ROUAND** – *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal à **Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe**
Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale à **Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o Adjointe**
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale à **Monsieur Gérard AUBERT, 2^o Adjoint**
Monsieur Steve PEIRONET, Conseiller Municipal à **Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe**
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à **Madame Catherine BASCHIERI, 3^o Adjointe**
Madame Geneviève FOURNIER, Conseillère Municipale à **Madame Manon PLAUTIN, Conseillère Municipale**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	27 + 6 P

Madame Cécile AUGÉ, 5^o Adjointe, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (27 + 6 P),** comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°90/2026

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE HYÈRES - NOUVELLE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.

Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses dispositions relatives aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes

VU le décret n°2000-127 modifié du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes,

CONSIDÉRANT que la commune dispose de 2 sièges de membres titulaires et de 2 sièges de membres suppléants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Hyères/Le Palyvestre

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs

CONSIDÉRANT qu'il convient dans un souci de meilleure organisation au sein des élus municipaux et afin de se conformer au nombre requis pour la commune au sein de cette commission, de procéder à une nouvelle désignation complète des représentants

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2121-21 du CGCT, la désignation s'effectue au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue, ou relative en cas de troisième tour du scrutin. Le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

CONSIDÉRANT que le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

CONSIDÉRANT que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Il est ensuite fait appel à candidatures :

● pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. Jean-Marie MASSIMO, délégué titulaire

-M. Gérard AUBERT, délégué titulaire

-M. Jean-Louis ARCAMONE délégué suppléant

-M. Steve PEIRONET délégué suppléant

● pour la liste « **LA LONDE REVIENT** » : pas de candidature présentée

Considérant qu'il a été procédé à l'élection **au vote à main levée**

pour la liste « **LA LONDE AVANT TOUT** » :

-M. Jean-Marie MASSIMO, délégué titulaire

33 voix pour

-M. Gérard AUBERT, délégué titulaire

33 voix pour

-M. Jean-Louis ARCAMONE délégué suppléant

33 voix pour

-M. Steve PEIRONET délégué suppléant

33 voix pour

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉSIGNE pour représenter la commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Hyères/Le Palyvestre

-M. Jean-Marie MASSIMO, délégué titulaire

-M. Gérard AUBERT, délégué titulaire

-M. Jean-Louis ARCAMONE délégué suppléant

-M. Steve PEIRONET délégué suppléant.

PRÉCISE que la présente délibération remplace la délibération n°66/2026 du 8 avril 2026.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 – dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr